

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	24 (1952)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	Informations

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# INFORMATIONS

## Hautes maisons en Suisse ?

Parmi les intéressants exposés et discussions, le 26 octobre a eu lieu à Berne une conférence sur les hautes maisons en Suisse, patro-née par la B.S.A. (Bund Schweizer Architekten), section de Berne, et la S.I.A. (Société des ingénieurs et architectes), section de Berne. Le conférencier était M. Werner-M. Moser, de Zurich, architecte B.S.A./S.I.A. Il s'agissait d'un sujet important et actuel, aussi bien pour Berne que pour tout le pays.

Des projets pour de hautes maisons prennent aussi forme aujourd'hui dans notre pays, mais il s'agit pourtant d'un problème qui ne doit pas être abordé à la légère. Nous avons le grand avantage de pouvoir nous servir des expériences des autres pays concernant le grand bâtiment. En général - dans la presse et dans le public - la question des hautes maisons est devenue plus une affaire de sentiment qu'une ignorance de la chose ; mais il s'agit d'un problème très important. Une statistique bien établie dans le domaine de ces constructions serait la bienvenue, mais elle manque encore.

Le fait est que pendant les cent dernières années la population suisse a doublé et que le 75 % de tous les Suisses vivent dans des appartements loués et que, pour Zurich, par exemple, chaque année environ 500 000 mètres carrés de superficie doivent être destinés à la construction. Dans cent ans, notre pays aurait deux fois et demie la population d'aujourd'hui. Mais le sol n'augmente pas pour autant. De tels faits nous donnent à réfléchir. Au Japon, pour chaque nouveauté, des amendes doivent être payées (?). Aux Indes, la situation des familles est incroyable ; les familles, de sept à neuf personnes en moyenne, vivent dans une pièce de 20 mètres carrés.

Et chez nous ? Les villes paraissent être des aimants malgré les prescriptions édictées. L'agglomération s'étend toujours plus même si la ville ne s'accroît pas. Les nouveaux quartiers de maisons prennent toujours plus de place ; il faut aussi dire que l'habitude de vivre dans des maisons locatives n'est encore dans aucun cas périmée. Elle devient encore plus généralisée. La maison élevée n'est qu'une nouvelle forme de la maison locative ; elle permet d'un côté une concentration des appartements et oblige d'autre part à des distances plus grandes et donne des terrains qui peuvent très bien être utilisés pour des besoins publics comme des jardins d'enfants, de petites écoles, etc. Le quartier de maisons gratté-ciel est, pour le moment encore une image abstraite. La haute maison ne convient en général pas pour des familles nombreuses. Mais il faut penser aux quartiers modestes pour s'écartier des constructions schématiques et par trop quelconques.

### Où peut-on construire des gratte-ciel ?

De préférence pas au centre de la ville. Le terrain est trop cher et les alentours ne s'y prêtent souvent pas. Mais il est important d'avoir le courage de construire des maisons élevées à l'extérieur de la ville. Le schéma habituel que les villes aient leurs propres grandes maisons (églises, dômes, tours), pour être surélevées par rapport aux contrées avoisinantes, est abandonné. Cela ne va que pour des questions architecturales. Le gratte-ciel doit être vivant et pas simplement planté dans le sol comme un pied massif. Pourquoi, demande le conférencier, les gratte-ciel conviendraient-ils moins bien que n'importe quelle colonie ; il n'y a pour cela aucune prescription et aucun schéma. Tout doit être créé. Le contraste doit avant tout apparaître ; les extrêmes, haut et bas, doivent être côté à côté dans un rapport bien balancé.

Les projections lumineuses présentées ont apporté beaucoup de lumière à ce problème difficile. Ainsi, nous avons vu le quartier des gratte-ciel à New-York, où les maisons ne sont pas construites trop rapprochées les unes des autres et où, par exemple, les questions de soleil n'entrent plus en considération. Une image nous montre le plus haut gratte-ciel de New-York de 380 mètres, la Tour Eiffel de 300 m., une pyramide et un bâtiment d'art d'environ 150 m., comme contraste plus frappant. San Geminiano, en Italie, apparaît comme une ville de tours et pourtant il s'agit en général de tours de défense ou d'habitations du moyen âge qui n'ont gardé aujourd'hui qu'une valeur romantique. Différents clichés nous firent parcourir l'Allemagne, les pays nordiques, Marseille, etc., et ce ne fut pas pour nous montrer que de bons exemples. Nous devons nous préserver de voir ici des choses seulement intéressantes, car il s'agit plutôt de problèmes sérieux.

Qu'en est-il chez nous des hautes maisons déjà construites ? Les études montrent que, par exemple, les bords de la Limmat, à Zurich, pourraient gagner par la construction de un ou deux gros bâtiments à une place déterminée. Le nouvel hôpital cantonal est aussi une sorte de bâtiment élevé. Deux gratte-ciel sont en construction à Zurich. Bâle présente aujourd'hui les nouveaux projets hardis de trois de ces bâtiments. Dans les six à huit dernières années, 100 000 appartements environ ont été construits en Suisse. Pourquoi n'a-t-on pas recherché de nouvelles solutions pour quelques centaines d'appartements ? Il y a bientôt vingt ans avait eu lieu, dans la ville fédérale, un concours pour la construction de hautes maisons dans la région de Holligen ; l'idée a été abandonnée. Aujourd'hui, à cet endroit, de petites et nombreuses maisons locatives ont été construites.

La question difficile est de trouver le terrain pour construire de telles maisons. On doit prendre un grand soin, mais, ce n'est pas donné à chaque architecte, qui est souvent plutôt un spéculateur. Le plan financier doit être établi et des exemples doivent être donnés avec, à l'appui, des faits précis. Construire de hautes maisons signifie une grande responsabilité en même temps qu'un problème sérieux. A Berne, on est d'accord que dans la vieille ville, on ne peut pas construire de telles maisons, mais que, par contre, dans les alentours, on peut trouver des places bien appropriées.

Dans la discussion, de très bonnes idées ont été émises. A Berne, les autorités ont de la sympathie pour les hautes maisons et ont prescrit certaines conditions. La forme de la maison doit être définie lors d'un concours parmi les architectes. La chose principale est qu'il est beaucoup plus économique pour une administration commerciale d'acheter le plus de terrain possible, car chaque achat de terrain est le meilleur placement qui puisse être fait. De l'avis de tous, cet exposé a montré l'utilité des hautes maisons et il valait la peine de considérer avec le sérieux nécessaire un problème aussi important.

(Article trad. du *Schweizer Baublatt*, N° 90, du 9 nov. 1951.)  
(*Journal de la Construction.*)

## Un bon éclairage est une nécessité... en voici la preuve

Nos yeux constituent d'incomparables instruments de travail : ils permettent de distinguer nettement les objets sous des éclairages très variables ; entre une belle journée d'été et un crépuscule d'hiver, la différence de luminosité est énorme ; cependant l'œil voit toujours.

Il ne faudrait toutefois pas en conclure que nos yeux sont faits pour travailler dans une lumière insuffisante. Si tel est le cas, c'est au prix d'un très gros effort pour ces organes. Cet effort n'est pas toujours immédiatement perceptible, mais l'expérience prouve que la myopie résulte d'une fatigue permanente imposée aux yeux par un mauvais éclairage. C'est pourquoi le nombre des myopes augmente avec l'âge. Des recherches minutieuses ont permis d'établir qu'au-dessous de vingt ans, vingt-trois personnes sur cent souffraient d'une vision médiocre. Entre vingt et trente ans, leur nombre passe à 39 % et à 48 % entre trente et quarante ans ; au-delà de quarante ans, 71 personnes sur cent souffrent d'une très mauvaise vue et après soixante ans, le mal est presque universel puisqu'on constate une vision défective chez 95 personnes sur cent.

Or, ces progrès du mal, considérés longtemps comme inévitables, ne le sont plus actuellement. Des recherches entreprises avec les soins et la méthode rigoureuse qui caractérisent la véritable science ont permis de déterminer les conditions d'éclairage les plus favorables à une bonne vision. Aujourd'hui, grâce à un ingénieux appareil appelé « luxmètre », on peut mesurer avec exactitude les différences considérables qui existent entre les éclairages produits par la lumière naturelle et ceux que nous réalisons couramment dans nos maisons.

En plein soleil, l'éclairage peut atteindre 100 000 lux<sup>1</sup> ; il est de 10 000 lux à l'ombre d'un arbre ; à l'intérieur d'une pièce à peu de distance de la fenêtre, il est encore de 1000 lux. C'est beaucoup moins qu'en plein soleil, mais c'est beaucoup plus que l'éclairage donné par nos installations courantes qui oscille généralement entre 50 et 100 lux et descend souvent bien au-dessous. Nos installations d'éclairage sont donc presque toujours insuffisantes ; nous faisons travailler nos yeux sous un éclairage mille fois inférieur à celui qu'ils auraient au soleil, cent fois inférieur à celui qu'ils auraient à l'ombre. Nous leur imposons ainsi un travail extrêmement pénible et la diminution progressive de nos facultés visuelles en est la conséquence fatale.

Ce problème, d'une importance vitale dans la vie quotidienne de chacun, méritait d'être étudié à fond, et des savants de tous les pays, conscient de leurs devoirs envers l'humanité, se sont attelés à la tâche. Leurs travaux ont été confrontés et ont permis d'établir un certain nombre de lois qui ont été groupées sous le nom « d'éclairagisme ». Il s'agit donc d'une science exacte et bien que ce vocabulaire puisse surprendre au premier abord, il mérite de faire son chemin dans le monde, d'autant plus que cette nouvelle branche de l'optique, si elle a donné naissance à des unités et à des définitions souvent ardues et avec lesquelles seuls les spécialistes sont familiarisés, repose sur quelques règles très simples dont voici l'essentiel.

Chaque éclairage doit donner une clarté adaptée au but que l'on veut atteindre. Si jadis, on protestait à juste titre contre l'insuffisance de la lumière des bougies ou du pétrole, il ne faut pas retomber dans la même erreur en choisissant des lampes trop faibles. On ne

<sup>1</sup> Voici, pour nos lecteurs qui s'intéressent à la physique moderne, la définition du « lux » : « Le lux est l'éclairage produit sur la surface d'une sphère d'un mètre de rayon par une source ponctuelle uniforme d'une bougie internationale placée à son centre. »

## Problème de revêtement No

11

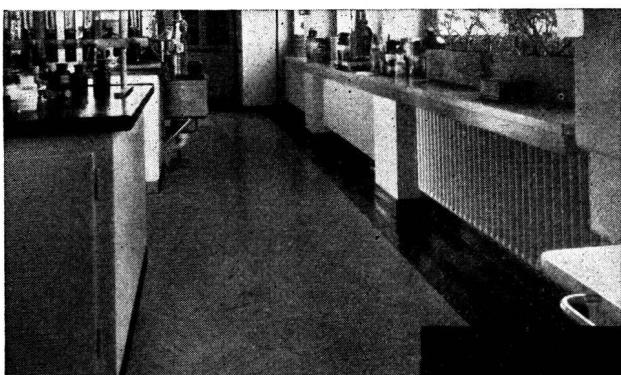


resistance à l'huile, à la graisse, aux acides

Dans les locaux de travail où des huiles, graisses et acides sont utilisés, on pose, le plus souvent, des revêtements soi-disant durs qui n'offrent en revanche aucune isolation réelle contre le froid et le bruit.

Le parquet-plastoliège « Altdorf » est le premier revêtement extra-dur qui garantit une forte résistance à l'huile, à la graisse et aux acides, tout en offrant une isolation absolument certaine contre le froid et le bruit des pas. Son entretien excessivement facile et bon marché, comme sa forte résistance à l'abrasion, font que le parquet-plastoliège « Altdorf » est considéré comme l'un des revêtements les plus résistants et économiques.

Demandez des échantillons, prospectus et listes de références



*parquet plastoliège*

*Altdorf* UR

doit en effet jamais oublier que plus le travail est minutieux, plus la clarté doit être vive ; et si les contrastes sont peu accusés, un bon éclairage est encore plus nécessaire. Une maîtresse de maison ou une couturière qui, par exemple, coud une étoffe noire avec du fil noir, doit disposer d'un excellent éclairage. Or, rien n'est plus facile que de demander à un électricien de vérifier la quantité de lumière d'une pièce ou celle exigée par certains travaux. La technique moderne permet de fixer ces chiffres avec toute la précision voulue. Et dans ce domaine, les conseils de l'homme du métier deviennent précieux, surtout en cas d'installations nouvelles ou de modification d'installations. La couleur du plafond et des parois exerce aussi une grande influence sur les conditions d'éclairage ; tout le monde sait que les teintes foncées absorbent la lumière, tandis que les teintes claires en refléchissent une partie. Ce sont là des considérations qu'il ne faut pas non plus négliger.

Autre point important : lorsqu'une table est en plein soleil, on ferme les volets ou on baisse les stores. Or une lampe moderne constitue un soleil en miniature. Une surface relativement petite émet un flot de lumière dont la densité éblouit ; il faut convertir ce flot en une nappe et détourner des yeux le rayon lumineux. Il y a toujours éblouissement lorsque la densité de lumière dépasse une certaine valeur ; en d'autres termes, la puissance et la position de la source lumineuse jouent un rôle capital. Bien souvent – c'est la faute que l'on commet en général – l'éclairage éblouit. Et cet éblouissement est à éviter à tout prix, car il est extrêmement préjudiciable à la vue. Il faut donc commencer par condamner sans retour les lampes claires et les remplacer par des lampes dépolies, mais sans pour cela éliminer les abat-jour. Un abat-jour est indispensable, en verre opale, par-chemin, etc., s'il s'agit de diffuser la lumière, ou en métal si le rayon lumineux doit être projeté dans une direction déterminée. Voilà des règles faciles à suivre et dont bénéficieront tous ceux qui les mettront en pratique.

Aujourd'hui, le remède est donc à portée de main : puissance lumineuse suffisante et élimination de l'éblouissement. Telles sont les deux lois fondamentales. Les transgresser, c'est accepter de gâter de cœur les conséquences fâcheuses qui en résulteront, et si la répercussion en est parfois lointaine, elle finira toujours par se faire sentir.

### La construction de logements dans l'Europe d'aujourd'hui.

A l'occasion de la troisième session du Sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est tenue les 17-19 décembre 1951, M. Yves Salaün (France) a présenté une étude préliminaire sur les investissements dans l'industrie du bâtiment et des travaux publiques dans divers pays européens. La revue C. I. L. (France) en extrait le tableau ci-dessous :

Dépenses annuelles consacrées aux logements neufs (chiffres de 1950)

Pays	En % du revenu national net	Par habitant en fr. s. <sup>1</sup>	Nombre de logements par 1000 habitants	Mouvement des logements achevés et en construction
France	2,4	51	1,6	2,5
Danemark	2,7	75	4,7	—
Royaume-Uni	2,9	72	4,0	4,1
Belgique	4,1	112	4,1	2,9
Pays-Bas	3,7	65	4,7	5,0
Suisse	4,3	161	4,8	—
Allemagne (zone occid.)	5,0	75	5,9	5,9
Norvège	5,0	95	6,9	5,6
Suède	5,3	154	6,1	6,1

<sup>1</sup> calculé au taux officiel de change de décembre 1949.

« Les deux tares majeures de notre civilisation : a) avoir perpétué et généralisé la guerre ; b) n'avoir pas assuré un logement convenable à chacun. » (*Santé de l'Homme.*)

**S. A. RENÉ MAY, ING.**

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Av. de France 66 - LAUSANNE - Téléphone 24 02 38

BATIMENTS INDUSTRIELS  
BÉTON ARMÉ

DALLAGES EN BÉTON VIBRÉ  
pour cours, places, sols d'usines

Fabricant : Dätwyler S. A., Altdorf-Uri

Exposition : Exposition permanente,  
Lausanne

En vente auprès des maisons spécialisées

# « PLANELLA »

S. à r. l.

**Fabrique de planelles mosaïque**

**GENÈVE**

Rue Chandieu 74

Téléphone 2 88 19

Planelles 20 × 20 cm. - 15 × 15 cm. et 20 × 15 cm. sur fond ciment et fond teinté rouge, noir, jaune et vert.

**PLANELLA** ne fait pas la pose.

# MAESTRIA

La marque des beaux et bons  
papiers peints  
du spécialiste

**Adolphe Meystre s.a. - St-Pierre 2 - Lausanne**

## La construction de logements dans 26 villes<sup>1</sup> de 1910/1913 à 1951

De l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Année	Nombre de logements (à l'exclusion des transformations)		Année	Nombre de logements (à l'exclusion des transformations)	
	nombre absolu	1910/1913 = 100		nombre absolu	1910/1913 = 100
1910/1913 ...	6 089	100	1933 .....	8 783	144,2
1914 .....	2 431	39,9	1934 .....	9 661	158,7
1915 .....	1 617	26,6	1935 .....	5 829	95,7
1916 .....	1 231	20,2	1936 .....	2 594	42,6
1917 .....	993	16,3	1937 .....	3 818	62,7
1918 .....	909	14,9	1938 .....	5 446	89,4
1919 .....	1 306	21,4	1939 .....	5 961	97,9
1920 .....	2 163	35,5	1940 .....	2 927	48,1
1921 .....	3 971	48,8	1941 .....	2 940	48,3
1922 .....	2 344	38,5	1942 .....	3 474	57,1
1923 .....	3 663	60,2	1943 .....	3 653	60,0
1924 .....	5 458	89,6	1944 .....	5 555	91,2
1925 .....	5 029	82,6	1945 .....	5 362	88,1
1926 .....	5 473	89,9	1946 .....	6 284	103,2
1927 .....	6 516	107,0	1947 .....	6 877	112,9
1928 .....	7 765	127,5	1948 .....	11 276	185,2
1929 .....	8 130	133,5	1949 .....	8 756	143,8
1930 .....	8 447	138,7	1950 .....	11 204	184,0
1931 .....	10 043	164,9	1951 .....	12 079	198,4
1932 .....	10 597	174,0			

<sup>1</sup> Zurich, Bâle, Berne, Genève-Cité, Lausanne, Saint-Gall, Winterthour, Lucerne, Biel, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Fribourg, Schaffhouse, Thonon, Coire, Lugano, Soleure, Hérisau, Olten, Vevey, Le Locle, Le Châtelard, Rorschach, Bellinzona, Berthoud et Arbon.

Lisez chaque mercredi, l'Hebdomadaire illustré romand

## « JE VOIS TOUT »

qui paraît désormais sur 32 pages, grand format  
En vente dans les kiosques, 60 cts.

## Miroiterie Romande

LAUSANNE

Terreaux 23 - Téléphone 22 48 53

Fabrique de glaces argentées  
Glaces pour vitrages  
Glaces de couleur  
Marmorites  
Verre à vitre, verre épais  
Verres spéciaux  
Ateliers de biseautage,  
polissage, argenture



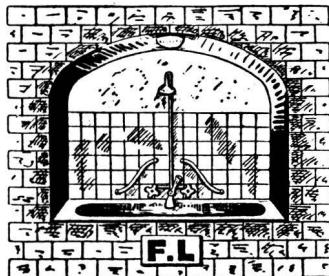
MIROITERIE

ROMANDE  
LAUSANNE

## ÉCOLE CANTONALE DE DESSIN ET D'ART APPLIQUÉ A LAUSANNE

Dessin. Bosse. Académie. Peinture. Modelage. Anatomie. Dessin technique. Perspective. Architecture d'intérieur. Composition décorative. Gravure sur bois. Graphie. Histoire de l'art. Eau-forte. Lettres. Dessin de mode.

## Fred. Ludin



Lausanne

Maitre ferblantier  
Appareilleur  
concessionnaire de la ville

Rue César-Roux 9

Téléphones 22 31 83 atelier  
22 31 84 bureau

Appareillage sanitaire  
Service eau chaude  
Ferblanterie - Couverture  
Cumulus électrique et à gaz

Chaussages  
centraux

Chaussages à air  
chaud pour églises  
cinémas, garages,  
villas, locaux pu-  
blics, etc.

Service d'eau  
chaude à eau et  
à vapeur. Venti-  
lation et condi-  
tionnement d'air.

## ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CHAUFFAGE



Bureaux et ateliers : r. du Jura 11

Téléphone 24 10 44-45

LAUSANNE

Fabrication de  
réservoirs

pour tous usages  
- Citernes à ma-  
zout.

Brûleurs et calo-  
rifères à mazout  
Soudure électri-  
que et autogène.  
Tous travaux de  
tôleerie.

Etudes et projets  
sans engagement.